

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2PLM

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 0 8 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214			
		services *			217		218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	5 824		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			244			
	Rémunérations du personnel*						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)			255			254			
	Dotations aux provisions						256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	5 824		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-5 824		
Produits financiers (III)		280		255 928		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	1 349		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	248 755		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	248 755	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	1 349				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	12 690		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	253 800		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
		Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	8 994	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	8 994	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2PLM

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 135 340 euros
Siège social : 5 IMPASSE DES MOULINETS
01100 GEOVREISSET**

939 400 677 RCS BOURG EN BRESSE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 NOVEMBRE 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 août 2025**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 248 755,17 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale, pour atteindre le 10 ^{ème} du capital social, soit la somme de	113 534,00 €
- le solde au compte "autres réserves", soit la somme de	135 221,17 €
Total égal au bénéfice de l'exercice	248 755,17 €

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 novembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Philippe VEINIERE**